PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mercredi, le 5 octobre 2016, à 20:00 heures, au lieu ordinaire des assemblées.

Sont présents:

Madame la conseillère	Julie Brosseau
Messieurs les conseillers	Ronald Girardin
	Sylvain Raymond
	Éric Lachance
	Alain Gaucher

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques Desmarais.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Francine Milot, est également présente.

L'absence de monsieur le conseiller Jules Bergeron est motivée.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

114-10-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Lachance, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers (ère) que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

Adoptée

2. Approbation des procès-verbaux du mois de septembre 2016.

115-10-16

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du mois de septembre 2016 et les avoir trouvés conformes, il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Girardin, appuyé par madame la conseillère Julie Brosseau et résolu unanimement par les
conseillers(ère) que lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée

3. Correspondance.

A) Demande de participation à Opération Nez rouge du Haut-Richelieu 2016.

116-10-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Girardin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Lachance et résolu unanimement par les

conseillers(ère) que la somme de 50,00$ soit versée à Opération Nez rouge du Haut-Richelieu sous forme de bons d'essence qui devront être utilisé au dépanneur Le Blaisois inc. situé sur la Route 223.

Adoptée

B) La Fondation-Santé remercie la Municipalité pour sa participation au Défi Je Bouge.

C) Lettre d'information relative au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

D) Lettre de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix concernant une demande de réouverture de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de protection contre l'incendie.

117-10-16

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2016-08-157 la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite rouvrir l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies de façon à redistribuer les éventuels coûts supplémentaires découlant d'une possible entente de travail avec l'association des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu est d'avis que les dispositions de l'entente en vigueur permettent de tenir compte des ajustements salariaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Girardin, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers(ère) que soit informée la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu ne considère pas qu'il est opportun de rouvrir l'entente intermunicipale.

Adoptée

4. Approbation des dépenses du mois de septembre 2016.

Vu le certificat de la secrétaire-trésorière déclarant que des crédits sont disponibles pour acquitter les factures présentées pour paiement :

118-10-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Girardin et résolu unanimement par les conseillers(ère) que les comptes et factures ci-dessous énumérés soient approuvés et payés, pour un montant total de **45 573,15$:**

A+ Aspirateur : savon à main, fournitures sanitaires, etc	611,85$
Atelier Soudures et Suspensions St-Jean : pièces 10 roues	283,48
Aubin et St-Pierre : pièces tracteur gazon Kubota	227,53
Autobus Racine Ltée : sorties camp de jour	436,90
Les Autobus E. Ménard et Fils : sortie camp de jour	390,92

BMR Groupe Yves Gagnon : ciment pour bancs	32,49
Carrière Bernier Ltée : pierre pour Place Feller	908,37
Canadien National : entretien passage à niveau	1 108,00
Les Consultants S. M. Inc. : surveillance travaux stationnement	5 058,90
Staples Avantage : papier photocopies	69,42
Réseau Biblio de la Montérégie : étiquettes Biblio	16,33
Le Blaisois : épluchette : beurre, glace, bières, essence	200,75
EMCO Corporation : ciment : parc et stationnement	114,69
Entreprises G.M. St-Blaise Inc. : enlever ponceau tracé Pl Feller	1 299,85
Équipements Pascali Enr : souffleuse à feuilles	251,80
Fleurs D'Alyss : fleurs mortuaires	103,48
Fromagerie Fritz Kaiser Inc : fromage dégustation	93,60
Genesa produits d'entretien : fournitures évènements/cuillères	172,35
G.H. Berger : nettoyeurs/sacs ordures/quincaleries	256,09
H. Milot Inc : acier pour bancs	23,00
Jardinière Bessette Inc. : maïs pour épluchette	180,00
Kenworth Haut-Richelieu : filtres pour camion	13,57
Laplante & Melaven Électrique : réparations lumières	576,61
Laps Sonorisation : service tech spec. Blues Brothers	2 529,45
Librairie au Carrefour : achat de livres	120,44
Librairie Moderne : achat de livres	27,25
Loisir et sport Montérégie : billet soirée reconnaissance	65,00
Marina St-Tropez	114,98
Martech Inc : panneau de signalisation	48,87
Matériaux Distan	48,56
Médias Transcontinental : appel d'offre usine/operateur	1 099,17
Micheline L. Fortin : réparer un livre	5,00
Mira Amusement : location tente Blues Brothers	2 471,96
Climatisation Mixair Inc. : entretien Hôtel de Ville/C. Comm	658,35
Mun. St-Paul de l'Îles-aux-Noix : Incendie/photocopies, etc	2 826,79
Nettoyeur Martin : nettoyer serviettes	43,14
Société en Commandite PMA : liqueurs et grignotines etc.	339,93
P. Baillargeon Ltée : pierres Grand-Bernier	59,93
Pneus Robert Bernard : réparer crevaison	47,32
Pompes CGI : changer/réparer toilettes C.Comm	540,40
Précision 6047521 Inc : travail sur panneau camion 10 roues	247,20
Corporation Presse Commerce : renouvellement revues Biblio	263,12
Pro-Ballast Inc : sablage et peinture	114,98
Quincaillerie Fleury Inc : quincaillerie	88,57
Rabais Campus : achats de périodiques Biblio	487,07
Racine Chevrolet-Buick-GMC : pièce camionette	203,95
Pièces D'autos St-Jean Inc : filtres/pièces camionnette et outils	162,03
Thermo-Design Inc : imprimer le pavage	18 801,86
Toilettes Sanibert : location 2 toilettes	215,58
Groupe Ultima Inc : Assurances Coop/Usine/crédits, divers	1 377,00
Vac Oxygène Inc : pince et batterie	45,27
Yvon Girard : Café/eau	90,00
Total :	**45 573,15$**

Il est également résolu que les dépenses incompressibles du mois de septembre 2016, autorisées et énumérées, ci-dessous ont été payées, au montant total de **94 098,51$:**

Francine Milot : salaire dir-gén. et sec-trés.,	4 178,15$
Julie Gagnon : salaire sec-trés-adjointe et coordonnatrice loisirs	2 820,75
Denise Narbonne : salaire secrétaire	936,99
Jean-François Gaudet : salaire inspecteur	2 513,14
Michel Dubois : salaire directeur des travaux publics,	3 355,35
Éric Sanschagrin : salaire voirie	3 466,34
Samuel Éthier : surveillant gymnase	639,03
Julien Genois : surveillant gymnase	129,07
Francis Olivier : salaire et 4% moniteur chef camp de jour	316,29
Béatrice Desrochers : salaire et 4% animatrice camp de jour	231,71
Shany Xiye Gazaille : salaire et 4% animatrice camp de jour	329,93
Sylvain Raymond : salaire conseiller	2 443,94
Alain Gaucher : salaire conseiller	2 443,94
Ronald Girardin : salaire conseiller	2 443,94
Éric Lachance : salaire conseiller	2 443,94
Jules Bergeron : salaire conseiller	2 443,94
Julie Brosseau : salaire conseillère	2 443,94
Jacques Desmarais : salaire maire	5 734,33
Nicole Boulé : concierge, contrat entretien	1 498,08
Hydro-Québec : lumières rues, thermopompe, enseigne, mini-parc	4 546,97
Desjardins sécurité financière: assurances collectives	2 143,06
Ministre du Revenu du Québec : d.a.s, cont. employeur,	7 498,24
Receveur général du Canada : d.a.s., cont. employeur,	3 343,84
MRC du Haut-Richelieu : ord. et recyclage, quote-part 1er vers.	14 235,06
Municipalité St-Paul-de-l'Île-aux-Noix : quote-part incendie	10 423,59
Bell : téléphone Hôtel de Ville et service incendies	166,84
Telus Mobilité : 2 cellulaires	82,69
Vidéotron : caméra parc au fil de l'eau	50,53
CIT : location photocopieur vers annuel	4 127,39
Ferme Mario Landry : remboursement taxes	109,20
Jolyane L'Écuyer : participation cours natation	22,20
Édith Benoit : participation natation-danse	89,85
Samuel Grenier : arbitre et juge soccer	77,00
Gabrielle Grenier : arbitre et juge soccer	102,00
Krystina Apréa : arbitre et juge soccer	56,00
Nathan Poissant : arbitre et juge soccer	210,00
Jérémy Éthier : arbitre et juge soccer	159,00
Sunny Valcourt : arbitre et juge soccer	66,00
Marilou Bourgault : arbitre et juge soccer	59,00
Justine Proulx : arbitre et juge soccer	118,00
Nicolas Savard : arbitre et juge socer	145,00
Alek Potvin : arbitre et juge soccer	90,00
Maylissa Potvin : arbitre et juge soccer	58,00
Cassiopée Nantel : arbitre et juge soccet	102,00
William Mosqueda : arbitre et juge soccer	96,00
Étienne Boudreau : rembours. service garde camp de jour	27,00
Jacques Desmarais : dépenses congrès	240,00
Ronald Girardin : dépenses congrès	240,00
Julie Brosseau : dépenses congrès	240,00
Éric Lachance : dépenses congrès	240,00
Jules Bergeron : dépenses congrès	240,00
Francine Milot : dépenses congrès	240,00
Maurice Beaudry : cours yoga	400,00
Roxane Tessier-Ferland Journée de la Culture spec. musical	255,00
Société Canadienne des postes	244,76

Emma Lenuik: remplacer paies déposées mauvais compte	1 936,66
Jean-François Gagnon : Journée de la Culture	804,83
TOTAL :	**94 098,51$**

Adoptée

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

_____
Francine Milot
Secrétaire-trésorière

5. Adoption d'une résolution concernant le Programme de la taxe sur l'essence TECQ pour les années 2014-2018.

119-10-16

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

À ces motifs :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Girardin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers (ère)

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

6. Autorisation à enchérir lors de la vente pour non-paiement de taxes.

120-10-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et appuyé par monsieur le conseiller Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers (ères) que la secrétaire-trésorière ou son adjointe soit autorisée à enchérir et acquérir lors de la vente pour non-paiement de taxes le 20 octobre 2016 les immeubles de notre juridiction, conformément à l'article 1038 du code municipal.

Adoptée

7. Contrat de déneigement et entretien de la patinoire hiver 2016-2017.

121-10-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Gaucher et appuyé par madame la conseillère Julie Brosseau et résolu unanimement par les conseillers (ère) que le contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour l'hiver 2016-2017 soit octroyé à madame Nancy Pelletier au coût de 5 000,00$, payable en 3 versements égaux, soit les 15 décembre, 15 janvier et 15 février. De plus, il est aussi résolu que les équipements habituels pour le déneigement et l'entretien de la patinoire soient fournis au sous-traitant tel que décrits dans la soumission. La saison s'échelonnera du 15 décembre 2016 jusqu'à la fin de la semaine de relâche 2017.

Adoptée

8. Adoption du 2e projet de règlement numéro 465-16 modifiant le règlement de zonage no. 347-07 visant l'agrandissement de la zone Cr-5 par le rétrécissement de la zone Éco-1.

122-10-16

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

2e Projet de règlement no. 465-16
modifiant le règlement de zonage no. 347-07 visant l'agrandissement de la zone Cr-5 par le rétrécissement de la zone Éco-1.

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu de modifier sa règlementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la présente modification est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu et du plan d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' un plan a été préparé par la firme d'arpenteur-géomètre Bérard Tremblay inc. afin qu'une demande de modification au zonage soit déposée;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné le 7 septembre 2016;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté par résolution le 7 septembre 2016;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation concernant ledit règlement a eu lieu le 5 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Lachance et appuyé par monsieur le conseiller Alain Gaucher et résolu unanimement par les conseillers (ère)

QUE le préambule fasse partie intégrante du présent règlement;

QU' il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et il est, par le présent deuxième projet de règlement portant le no. 465-16, statué et ordonné comme suit :

Article 1 Agrandissement de la zone Cr-5 afin d'y augmenter sa superficie pour permettre la construction d'une résidence sur le lot 4 540 929 présentement inclue dans la zone Éco-1. Un plan avec la modification est joint au présent règlement.

Article 2. Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

9. Embauche de Madame Lucie Marsan au poste de secrétaire réceptionniste.

123-10-16

Il est proposé par madame la conseillère Julie Brosseau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers (ère) que madame Lucie Marsan soit embauchée à titre de secrétaire-réceptionniste aux conditions suivantes :

Entrée en fonction : 17 octobre 2016
Salaire horaire : 15,00$
Horaire : 3 jours/semaine ou plus selon la demande de la directrice générale
Assurance collective : 50% des frais déboursés par la Municipalité
Période de probation : 3 mois
Préavis : 1 mois pour les deux parties.

Adoptée

10. **Adoption de la résolution nommant la FQM/ADMQ mandataire concernant l'assurance collective**.

124-10-16

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constituer, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant

être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1er janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.7.1 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

À CES MOTIFS :

Il est proposé par madame la conseillère Julie Brosseau, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Girardin et résolu unanimement par les conseillers (ère)

QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWIIT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

11. Nomination d'un comité de sélection concernant l'étude des soumissions relatives à l'*Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées*.

125-10-16

En vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers (ère) que les personnes suivantes soient nommées à titre de membre du comité de sélection concernant l'étude des soumissions relatives à l'*Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées*. Elles sont :

Messieurs Jean Boisvert
Martin Desrochers
Jean-François Gaudet

Adoptée

12. Paysagement de l'Hôtel de Ville

126-10-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Girardin, appuyé par madame la conseillère Julie Brosseau et résolu unanimement par les conseillers (ère) que le paysagement de l'Hôtel de Ville soit exécuté par la Pépinière Jacques-Cartier 84 inc. au prix de 13 267,47$, taxes incluses selon la soumission du 28 août 2016.

Adoptée

13. Divers

Aucun point n'est ajouté au Divers.

14. Informations générales.

- Dans le cadre des journées de la Culture, les activités suivantes ont eu lieu lieu. Elles ont toutes obtenu un vif succès. Elles étaient :

- 12 septembre au 3 octobre au parc de la rue Bissonnette, exposition sur *l'Histoire de nos racines*
- 30 septembre à la bibliothèque un spectacle musical interactif pour les jeunes de 3 à 8 ans a été présenté
- 1er octobre 2016 inauguration de Place Grande-Ligne située au 1849 rue Principale de 15h30 à 17h00.
- 1er octobre une pièce de théâtre présentée par le théâtre du Bahut à 11 heures au parc de la rue Bissonnette.
- 2 octobre au Vignoble 1292 de la rue Principale, de 13 à 16 heures un quatuor de musiciens a performé. Vins et fromage ont été servis à l'entracte.

- Les inscriptions aux cours d'automne sont terminées. La plupart des cours ont lieu sauf les cours de danse pour enfants par manque d'inscription.

- L'ouverture officielle de la COOP de solidarité santé Saint-Blaise-sur-Richelieu a eu lieu le 6 septembre 2016. On approche les 600 membres. Beaucoup de succès, il y a foule! Bravo!

- L'Hôtel de Ville ainsi que le comptoir postal seront fermés lundi 10 octobre fête de l'Action de grâces.

- Pour une deuxième année les 5 & 6 novembre 2016, le Service des loisirs organise un Salon de Noël pour les artisans de la Municipalité. Venez faire vos emplettes de Noël. Une publicité vous parviendra sous peu.

- Un suivi est donné concernant le coût des travaux du réseau d'égout.

15. Période de questions.

Aucune question

Certificat de crédits suffisants.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la résolution no. 116-10-16, 119-10-16, 121-10-16, 123-10-16, 124-10-16 et 126-10-16.

_____
Francine Milot
Secrétaire-trésorière

16. Levée de la séance.

127-10-16

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers (ère) que la séance soit levée.

Adoptée

Il est 20:20 heures.

FRANCINE MILOT Secrétaire-trésorière et Directrice générale	JACQUES DESMARAIS Maire